



SERVICES PARTAGÉS CANADA

**N de la modification 002
à l' invitation à se qualifier
pour le processus d'approvisionnement concernant
des services d'infonuagique publics**

No de l'invitation à se qualifier	16-42051-0/A	Date	Le 24 août 2016
N° de dossier GCDocs		N° de référence du SEAOG.	PW-16-00734694

Cet amendement est émis pour répondre aux questions soulevées par les fournisseurs des **2016-08-18**. Mis à part si elles sont formellement modifiées par la présente, toutes les modalités de l'ISQ demeurent les mêmes.

LA PRÉSENTE MODIFICATION À L'INVITATION VISE À :

1. Publier les réponses du Canada aux questions des répondants.
2. Modifier l'invitation à se qualifier

NOTA: À noter que les questions d'éclaircissement sont numérotées par ordre d'arrivée à SPC. Les répondants sont avisés que les questions et réponses ne seront pas nécessairement affichées par Achatsetventes.gc.ca dans l'ordre.

1. RÉPONSE DU CANADA AUX QUESTIONS DES RÉPONDANTS

Question n° 57

Un fournisseur de services d'infonuagique peut soumissionner directement?

Réponse à Question n° 57:

Reportez-vous à la réponse du Canada à la question 30.

Question n° 58

Une fois qu'un fournisseur de services d'infonuagique est nommé dans une réponse, sont-ils considérés comme faisant partie d'un autre répondant, éliminant leur offre / partenaire avec quelqu'un d'autre?

Réponse à Question n° 58:

Reportez-vous à la réponse du Canada à la question 30.

Question n° 59

Est-ce qu'un fournisseur de services d'infonuagique et ses entités apparentées sont considérés comme des répondants multiples? Par exemple, est-ce qu'un fournisseur A, qui compte les divisions X et Y, serait considéré comme un seul ou plusieurs fournisseurs de services d'infonuagique?

Réponse à Question n° 59:

Reportez-vous à la réponse du Canada à la question 30.

Question n° 60

Existe-t-il une exigence selon laquelle le centre de données ou l'emplacement d'hébergement du fournisseur de services d'infonuagique doit être situé au Canada uniquement? Est-il acceptable que le fournisseur offre des services à SPC à partir des États-Unis?

Réponse à Question n° 60:

C'est acceptable pour les approvisionnements sans classification concernant des services rendus par les États-Unis pour SPC.

Question n° 61

Faut-il absolument sélectionner des services dans le nuage public, par exemple Amazon Web Services (AWS) et Azure, ou peut-on envisager des solutions dans un nuage privé hébergé?

Réponse à Question n° 61:

Pour le présent approvisionnement, il s'agit seulement de services de nuage public.

Question n° 62

Au besoin, est-il possible de changer de fournisseur de services d'infonuagique (ou d'en ajouter) au cours de la période de la demande de soumission de manière à offrir à SPC une technologie améliorée et à réduire les coûts?

Réponse à Question n° 62:

Non. La qualification des répondants se fera sur la base des critères inscrits dans l'ISQ. À ce propos, reportez-vous à la section 4.2 de l'ISQ.

Question n° 63

Dans la stratégie que SPC adoptera en matière d'infonuagique, vise-t-on la mise en place d'un environnement reposant uniquement sur le nuage public? Peut-on envisager l'utilisation d'un environnement hybride?

Réponse à Question n° 63:

Le présent approvisionnement ne vise que des services de nuage public. Le Canada pourrait envisager ses exigences pour des environnements en nuage hybrides dans des processus d'approvisionnement futurs.

Question n° 64

Pour assurer les services d'hébergement et d'assistance, peut-on avoir recours à un modèle partagé ou multi locataire, ou existe-t-il des restrictions en matière de sécurité?

Réponse à Question n° 64:

On s'en occupera dans l'étape de la demande de propositions (DP).

Question n° 65

Veillez confirmer s'il est possible d'inclure le même fournisseur de services d'infonuagique dans plusieurs soumissions présentées par des répondants distincts.

Réponse à Question n° 65

Le même fournisseur peut-être proposé par plusieurs répondants qui répondent aux exigences précisées à la section 4 de l'ISQ et qui respectent les critères figurant à l'annexe A.

Question n° 66

2.4 Présentation d'une seule réponse par fournisseur de services d'infonuagique proposé.

Un fournisseur de services d'infonuagique peut-il figurer comme sous-traitant dans plus d'une soumission des répondants?

Réponse à Question 66

Oui, un fournisseur de services d'infonuagique peut être sous-traitant dans plus d'une soumission de répondant.

Question n° 67

2.4 Présentation d'une seule réponse par fournisseur de services d'infonuagique proposé.

Un fournisseur de services d'infonuagique peut-il être sous-traitant d'un autre fournisseur qui présente une soumission?

Réponse à Question n° 67

Oui, un fournisseur de services d'infonuagique peut être sous-traitant d'un fournisseur de services d'infonuagique à condition qu'il puisse montrer qu'il est capable d'offrir les services d'infonuagique disponibles sur le marché offerts par le fournisseur de services d'infonuagique en question, comme indiqué dans l'exigence obligatoire O1.

Question n° 68

Annexe A, Exigences de qualification, exigence O3

À l'exigence O3, il est écrit : « Le répondant doit confirmer que le fournisseur de services d'infonuagique a des politiques et des procédures sur la sécurité de l'information qui satisfont aux deux attestations suivantes :

A) ISO 27001;

B) Contrôle de l'organisation des services (SOC) de l'AICPA – rapports des SOC 1 et 2. »

Il existe diverses attestations de sécurité qui prennent chacune du temps à obtenir.

C'est pourquoi nous demandons respectueusement que le libellé de l'exigence O3 soit modifié comme suit : « Des politiques et une attestation en matière de sécurité de l'information doivent être en vigueur au moment de l'attribution du contrat ou à une date ultérieure précisée. » De cette façon, il sera possible de mener à bien le processus d'obtention des attestations demandées.

Réponse à Question n° 68

Veuillez prendre connaissance de la réponse à la question 3 dans la Modification 1.

Question n° 69

Dans la première phase portant sur les données non classifiées, est-il acceptable de faire héberger les données aux États-Unis par un fournisseur de services d'infonuagique sécurisés?

Réponse à Question n° 69:

Le Canada n'a pas d'exigences concernant l'emplacement des données dans le cadre du présent approvisionnement.

Question n° 70

Dans la deuxième phase portant sur les données classifiées, exigera-t-on de transférer les données d'un domaine non privé à l'emplacement de domaine privé au Canada?

Réponse à Question n° 70:

On s'en occupera dans un processus d'approvisionnement futur permettant de répondre aux besoins de Canada en matière de données « protégées B ».

Question n° 71

Comment un fournisseur de services d'infonuagique peut-il obtenir le cote « Protégé B »?

Réponse à Question n° 71:

Veuillez consulter l'annexe B - Instructions uniformisées de SPC pour les documents d'approvisionnement, section 1.9 – Attestation de sécurité – Exigences générales, sous-section (c) pour obtenir davantage d'information.

De plus, on recommande aux répondants de prendre connaissance de la réponse à la question 70 et de

la Stratégie d'adoption de l'informatique en nuage du gouvernement du Canada qui se trouve sur la page suivante :

<https://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/oversight-surveillance/itpm-itgp/it-ti/cloud-nuage/cas-san-fra.asp>.

Question n° 72

Combien de temps faut-il pour recevoir une cote de sécurité?

Réponse à Question n° 72:

Le Canada assume que le répondant fait référence à la certification « Protégé B ». Veuillez prendre connaissance de la réponse à la question 71.

Question n° 73

Les exigences précisées en O4 s'appliquent habituellement aux infrastructures-services.

Elles excluent les fournisseurs de plateformes-services d'intégration (*iPaaS*) puisque ces plateformes ne comportent pas de machines virtuelles. Est-ce que l'ISQ s'applique également aux plateformes-services d'intégration?

Réponse à Question n° 73:

Le Canada a supprimé l'exigence obligatoire O4. Voir la modification 3.

Question n° 74

Puisque l'ISQ porte sur des données qui ne sont pas de nature délicate et qu'on exige que les données résident au Canada, est-ce que SPC pourrait envisager l'ajout d'un énoncé de qualification à l'exigence O3 semblable au suivant :

Le répondant doit confirmer que le fournisseur de services d'infonuagique indiqué en O1 a des politiques et des procédures sur la sécurité de l'information qui satisfont aux deux attestations suivantes :

a) ISO 27001;

b) Contrôle de l'organisation des services (SOC) de l'AICPA – rapports des SOC 3.

Insérer la condition suivante :

« Si le fournisseur de services d'infonuagique est une société canadienne et si les données demeurent au Canada, le fournisseur doit obtenir les attestations au plus tard le (date précise) _____ 2017. »

Réponse à Question n° 74:

Il n'y a pas d'exigences concernant l'emplacement des données dans le cadre du présent approvisionnement. Veuillez prendre connaissance de la réponse à la question 3 dans la l'amendement 1.

Question n° 75

Où peut-on trouver les derniers renseignements « Protégé B » dont il a été fait mention au cours de la réunion?

Réponse à Question n° 75

Veuillez prendre connaissance de la réponse à la question 71.

Question n° 76

La réponse et la modification proposées pour donner suite à la question 7 ne répondent pas véritablement à la question. Que se passe-t-il si une entreprise obtient les attestations indiquées après le processus d'ISQ?

Réponse à Question 76

Le Canada n'acceptera pas de certification après la clôture de l'ISQ. Veuillez voir la section 3.3 (b) de l'ISQ.

Question n° 77

Dans la réponse en anglais à la question 10, il est écrit ceci : « Toutefois, elle empêche [...]. » Autrement dit, on confirme que les solutions personnalisées sont interdites. Était-ce l'intention?

Réponse à Question n° 77

On aurait dû lire : « Toutefois, elle n'empêche pas [...]. »

Question n° 78

Les attestations exigées actuellement empêchent un fournisseur qui a une certification PCI de fournir des services à un ministère qui a besoin d'un environnement certifié PCI. Comment traitera-t-on cette exclusion?

Réponse à Question n° 78

La certification ICP n'est pas présentement une exigence de l'approvisionnement pour le nuage public. Le GC est en train d'examiner la certification ICP pour les approvisionnements futurs.

Question n° 79

À l'exigence O4 de l'ISQ relative aux services d'infonuagique publics (16-42051-0), on demande des modèles de machine virtuelle préconfigurés et catégorisés qui ne s'appliquent pas à des offres de type « logiciels-services ». Si notre entreprise n'offre que des logiciels-services, sommes-nous exclus du processus, ou aurons-nous plus tard l'occasion d'y participer?

Réponse à Question n° 79:

Veuillez prendre connaissance de la réponse à la question 73

Question n° 80

Pouvez-vous donner davantage de précision concernant ce qui suit?

Si plusieurs répondants inscrivent le même fournisseur de services d'infonuagique dans leur soumission en réponse à l'ISQ, en fonction de quels critères choisira-t-on la soumission qui passera à l'étape de la demande de soumissions?

Réponse à Question n° 80:

Tous les répondants dont la proposition de fournisseur de services d'infonuagique aura été acceptée accéderont à l'étape de la demande de soumissions du processus d'approvisionnement. Veuillez voir la section 4.2 de l'ISQ.

Question n° 81

Est-il acceptable que plusieurs partenaires inscrivent le même fournisseur de services d'infonuagique dans leur soumission? Par exemple, est-ce que plusieurs partenaires peuvent proposer AWS?

Réponse à Question n° 81:

Oui. Plusieurs répondants peuvent proposer le même fournisseur. Un seul contrat sera attribué par fournisseur de nuage informatique.

Question n° 82

Dans le contexte des exigences indiquées en matière d'interopérabilité et de stratégie de sortie, déclarera-t-on une préférence à l'égard des normes ouvertes ou exigera-t-on de s'y conformer? Dans l'affirmative, comment dressera-t-on la liste des normes acceptables et comment fera-t-on pour la tenir à jour?

Réponse à Question n° 82:

Merci pour vos commentaires. Nous en tiendrons compte à l'avenir puisqu'il s'agit là d'un aspect visé par nos étapes suivantes.

Question n° 83

En ce qui concerne la section 2.2 de l'ISQ, pouvez-vous indiquer si on organisera, pour les fournisseurs intéressés, une deuxième conférence visant à répondre aux questions et aux commentaires au sujet des réponses données par le Canada au cours de la période de questions 1 et au sujet des modifications effectuées, le cas échéant, à la suite de la conférence? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les modalités d'inscription des représentants ainsi que les renseignements pertinents (date, horaire, durée, emplacement).

Réponse à Question n° 83:

Le processus prévoit la tenue d'une seule conférence pour les fournisseurs intéressés.

Question n° 84

Le Canada connaît-il la date prévue de publication de l'annexe C (Les clauses du contrat proposées pour le contrat subséquent) et de l'annexe D (Version provisoire de l'énoncé des exigences)? Dans l'affirmative, peut-on connaître cette date?

Réponse à Question n° 84:

Reportez-vous à la réponse du Canada à la question 3 (dans la Modification 001).

Question n° 85

Comment comptez-vous sélectionner un fournisseur de services d'infonuagique au cours de la demande de propositions (après l'ISQ)?

Réponse à Question n° 85

Le Canada est encore en train d'envisager plusieurs modèles de sélection. Nous serons très heureux de recevoir vos suggestions à ce sujet dans votre soumission de l'ISQ.

Question n° 86

Dave a indiqué que la présente ISQ porte sur des données non classifiées. Il a également affirmé que, à moyen terme, on lancerait une demande de propositions (DP) relative aux données « Protégé B ». Est-ce qu'il y aura une ISQ et un processus de sélection propres à cette DP?

Réponse à Question 86

Oui, ce sera un processus distinct.

Question n° 87

Est-ce que SPC communiquera aux entreprises une ISQ définitive? Dans la négative, pour quelle raison?

Réponse à Question n° 87

Non. Le Canada ne publiera pas une version définitive de l'ISQ. Reportez-vous aux changements décrits dans les modifications publiées.

Question n° 88

Puisque l'ISQ porte sur des données qui ne sont pas de nature délicate et qu'on exige que les données résident au Canada, est-ce que SPC pourrait envisager l'ajout d'un énoncé de qualification à l'exigence O3 semblable au suivant : « Si le fournisseur de services d'infonuagique est une société canadienne et si les données demeurent au Canada, le fournisseur doit obtenir l'attestation au plus tard le <insérer la date>. »

Réponse à Question n° 88

Non. Il faut avoir obtenu à la clôture de l'ISQ toutes les attestations exigées. Reportez-vous à la section 3.3 de l'invitation.

Question n° 89

Bien que l'invitation actuelle porte sur du contenu non protégé, existe-t-il des exigences à l'égard de l'intégrité et de la protection de l'authenticité du contenu et des services hébergés dans le nuage?

Réponse à Question n° 89:

Bien que la demande de soumission actuelle vise des données non classifiées, cela ne signifie pas que l'intégrité et l'authenticité des données n'ont pas besoin d'être protégées. Ces exigences existent et elles sont expliquées dans les certificats exigés.

Question n° 90

Est-ce que SPC pourrait décrire le plan qu'il entend adopter pour acquérir des services professionnels d'assistance à la mise en œuvre dans les ministères?

Réponse à Question n° 90:

Les services professionnels ne seront pas compris dans le présent approvisionnement. Le GC se servira des mécanismes contractuels visant des services professionnels existants.

Question n° 91

Est-ce que SPC pourrait expliquer clairement qui peut répondre à l'ISQ? À titre d'exemple, est-ce que plusieurs organisations peuvent inscrire le même fournisseur de services d'infonuagique dans leur soumission? Dans l'affirmative, comment SPC arrêtera-t-il son choix?

Réponse à Question n° 91:

Reportez-vous à la section 2.4.2 l'ISQ et veuillez prendre connaissance de la réponse à la question 85.

Question n° 92

À l'exigence O4, on semble privilégier les fournisseurs d'infrastructures-services. S'attend-on à ce que les fournisseurs de plateformes-services et de logiciels-services respectent cette exigence, puisqu'elle ne s'applique pas à eux?

Réponse à Question n° 92:

Les services professionnels ne seront pas compris dans le présent approvisionnement. Le GC se servira des mécanismes contractuels visant des services professionnels existants.

Question n° 93

Sera-t-il possible d'ajouter des fonctionnalités ou des services non inclus dans l'offre de services d'infonuagique initiale? Nombre de fournisseurs offrent commercialement une fonction principale et non pas des services opérationnels complets. On pense par exemple aux services de sauvegarde et de restauration dans le nuage.

Réponse à Question n° 93:

Le présent approvisionnement vise à établir des contacts avec des vendeurs qui peuvent offrir les catalogues des services existant sur le marché d'un fournisseur de services d'infonuagique et qui satisfont aux exigences obligatoires indiquées dans l'annexe A.

Question n° 94

Les exigences précisées en O4 excluent les fournisseurs de plateformes-services d'intégration (iPaaS) puisque ces plateformes ne comportent pas de machines virtuelles. Est-ce que l'ISQ s'applique également aux plateformes-services d'intégration?

Réponse à Question n° 94:

Veillez prendre connaissance de la réponse à la question 73

Question n° 95

À titre de fournisseur de services de mise en œuvre de solutions infonuagiques, est-ce que SPC achètera une solution, puis mènera un processus concurrentiel au fur et à mesure que les ministères utilisent les services, ou encore SPC choisira-t-il un partenaire chargé de la mise en œuvre en même temps que le fournisseur de services d'infonuagique?

Réponse à Question n° 95

La présente demande de soumissions ne concerne que les services d'infonuagique existant sur le marché. SPC tirera parti des mécanismes d'approvisionnement existants pour les services professionnels. Nous avons une gamme très diverse de mécanismes d'approvisionnement permettant ce travail.

Question n° 96

Où peut-on trouver les derniers renseignements « Protégé B » dont il a été fait mention au cours de la réunion?

Réponse à Question 96

Veillez prendre connaissance de la réponse à la question 71.

Question n° 97

La réponse et la modification proposées pour donner suite à la question 7 ne répondent pas véritablement à la question. Que se passe-t-il si une entreprise obtient les attestations indiquées après le processus d'ISQ?

Réponse à Question n° 97

Veillez prendre connaissance de la réponse à la question 88.

Question n° 98

Dans la réponse en anglais à la question 10, il est écrit ceci : « Toutefois, elle empêche [...] » Autrement dit, on confirme que les solutions personnalisées sont interdites. Était-ce l'intention?

Réponse à Question n° 98

Veillez prendre connaissance de la réponse à la question 77.

Question n° 99

Les attestations exigées actuellement empêchent un fournisseur qui a une certification PCI de fournir des services à un ministère qui a besoin d'un environnement certifié PCI. Comment traitera-t-on cette exclusion?

Réponse à Question n° 99:

La certification ICP n'est pas actuellement une exigence pour l'approvisionnement en services de nuage public. Le GC est en train d'examiner la certification ICP pour les approvisionnements futurs.

Question n° 100

À l'exigence O4 de l'ISQ relative aux services d'infonuagique publics (16-42051-0), on demande des modèles de machine virtuelle préconfigurés et catégorisés qui ne s'appliquent pas à des offres de type « logiciels-services ». Si notre entreprise n'offre que des logiciels-services, sommes-nous exclus du processus, ou aurons-nous plus tard l'occasion d'y participer?

Réponse à Question n° 100:

Veillez prendre connaissance de la réponse à la question 73.

2. MODIFICATIONS

Modification n° 3

A la page 16 de l'ISQ, Annexe A – Exigences de qualification, Exigence obligatoire O-4:

Supprimez l'exigence obligatoire O-4 entièrement.

=====

Voici un résumé des pièces jointes et des modifications publiées à ce jour relativement à la demande de soumissions :

Document	Distribution	Date	Description
ISQ	Achats et ventes	Le 5 aout 2016	<p><u>Version PDF</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. SPC ISQ pour services d'infonuagique publics (Anglais) 2. SPC ISQ pour services d'infonuagique publics (Français) 3. SPC Instructions uniformisées concernant les documents d'approvisionnement (Anglais) 4. SPC Instructions uniformisées concernant les documents d'approvisionnement (Français) 5. Information additionnel pour la Conférence à l'intention des fournisseurs intéressés (Anglais) 6. Information additionnel pour la Conférence à l'intention des fournisseurs intéressés (Français)
Modification no 001	Achats et ventes	Le 18 aout 2016	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réponses du Canada aux questions 1 à 56 2. Modifier l'invitation à se qualifier (Modification 1 et 2) <p><u>Non PDF Version</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Formulaire No. 1 (Anglais) 4. Formulaire No. 1 (Français)
Modification no 002	Achats et ventes	Le 24 aout 2016	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réponses du Canada aux questions 57 à 100 2. Modifier l'invitation à se qualifier (Modification 3)